COMMUNE DE DIONS

« AMENAGEMENT DE DEUX BATIMENTS COMMUNAUX»

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMENAGEMENT DE DEUX BATIMENTS COMMUNAUX

PROGRAMME DE L'OPERATION

La commune de DIONS envisage de réaménager deux ensembles de bâtiments existants qui définissent les façades de la place nouvellement réaménagée et embellie. Cet espace public majeur de la commune qui va être recyclé dans notre actualité, devra dans sa nouvelle configuration, être le lieu de référence qui illustre la volonté de la collectivité de valoriser son patrimoine, et de faire de l'espace partagé le lieu d'échanges et de rencontres multifonctionnel favorisant la convivialité et le respect.

Les deux ensembles principaux des bâtiments concernés sont définis comme suit :

1°/ l'actuelle salle de réception située contre le cœur de l'église, et qui « touche » dans un de ces angles la sacristie de la même église.

2°/ le rez-de-chaussée d'un bâtiment s'ouvrant sur la place contre une des façades est adossé un bâtiment recevant les anciennes douches et sanitaires publics. Ce bâtiment est voué à la démolition pour agrandir la place et valoriser le bâtiment à réhabiliter. La structure de ce corps de bâtiment est constituée de voutes en arc très épaisses. Certaines sont enduites et plâtrées, d'autres sont brutes.

Concrètement, le programme de l'opération comprend :

1°/Dans le premier ensemble :

- La réfection complète de la charpente couverture aujourd'hui en plaques de fibres ciment amiantées
- Le traitement phonique de l'espace qui pourra accueillir diverses manifestations, réunions, cours de musique, etc...
- Les réaménagements des accès et des sanitaires pour être conforme aux normes PMR
- Option : La réalisation d'un sous-œuvre pour la connexion avec l'ancienne sacristie et le réaménagement de l'ancienne sacristie en salle de musique

2°/Dans le deuxième ensemble :

- La réfection complète des voutes
- La création d'un bloc sanitaire accessible PMR

- Les réaménagements des accès et des sanitaires pour être conforme aux normes PMR
- La création d'au moins 3 espaces qui pourront accueillir diverses manifestations, réunion, cours de musique, etc...
- Le réaménagement de l'actuelle bibliothèque (mobilier...)

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux par le maître d'ouvrage est de :

100 000.00 € hors taxe pour le premier ensemble (hors option)

Option : 20 000€

210 000.00 € hors taxe pour le deuxième ensemble

Pour mener à bien ce projet, nous souhaitons confier une mission de maîtrise d'œuvre conformément à la loi MOP, avec les missions complémentaires SYNTHESE, Descriptif Estimatifs Détaillés (DQE) par lot, ainsi que l'OPC, à un groupement ayant les compétences et qualifications en architecture en structure en économie et en VRD.

Les concurrents retenus pour cette consultation pourront se présenter sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement. Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.